

**Procès-Verbal du Conseil municipal**

**Du 06 mars 2026 – 19h**

Le six mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 26 février 2026

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

**EXCUSES** : HELSEN Véronique  
BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir à M. Magnan Richard)

M. GRIVEL Norbert est arrivé après la 2<sup>ème</sup> délibération (retard)

Mme OLLIVIER n'a pas participé à la délibération 04/2026

**Ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal (CM du 15/12/2025)
- Délibération pour l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la commune d'Aubessagne de l'année 2024
- Délibération pour l'acquisition de la parcelle A205 (Combardenq) à Aubessagne
- Délibération pour la validation la demande de travaux à l'atelier poterie à St Eusèbe
- Délibération pour la validation des travaux de tubage de la cheminée de l'appartement au Villard St Pierre
- Délibération pour la modification de la participation financière de la commune pour la protection santé
- Délibération pour valider la participation au voyage scolaire à Montclar du 29 juin au 3 juillet 2026
- Délibération pour valider la réalisation des bilans 24h des STEP de la commune
- Délibération pour autoriser la signature d'une convention permettant l'occupation du domaine public d'une fosse septique et du regard d'eaux usées
  
- Questions diverses
  
- **Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal (du 15.12.2025).**

Ce dernier est validé à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 01/2026 pour l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la commune d'Aubessagne de l'année 2024**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité approuve et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n° 02/2026 pour l'acquisition de la parcelle A205 (Combardenq) à Aubessagne**

Monsieur le Maire expose que par décision judiciaire en date du 16/02/2023, le Domaine a été chargé de la gestion de la succession de Monsieur Raymond VILLARON. Il dépend de cette succession un bien immobilier sis à Aubessagne (05) 182, route des Miaces, lieu-dit Combardenq, cadastrés A 205.

La commune a fait part de son souhait d'acquérir ce bien au prix de 12 000,00 euros nets vendeur (délibération 60/2025 du 15/12/2025) ; proposition qui a été acceptée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'acquérir la parcelle A 205, située au 182, route des Miaces, lieudit Combardenq, d'une superficie de 806 m<sup>2</sup> pour un montant de 12 000,00 € ; accepte de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Délibération n° 03/2026 pour la validation la demande de travaux à l'atelier poterie à St Eusèbe**

La locataire de l'atelier poterie/céramique, avec qui nous avons signé une convention de mise à disposition d'un local communal situé à St Eusèbe (470, route de St Eusèbe, salle des fêtes de l'ancienne mairie) a fait une demande de travaux afin d'installer un four pour la cuisson de ses créations.

Le coût de ces travaux se répartissent en 2 devis :

France Matériaux : 2575,49 €TTC

Samse : 2129,58 €TTC

Soit un total de : 4705,07 €TTC

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil décide que la commune prenne en charge financièrement l'aménagement de l'atelier et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Délibération n° 04/2026 pour la validation des travaux de tubage de la cheminée de l'appartement au Villard St Pierre**

La locataire d'un appartement communal situé au Villard St Pierre souhaite installer un poêle à pellets dans le logement.

Un devis a été réalisé pour l'achat et l'installation du matériel.

La mairie propose de participer à l'installation du conduit permettant le fonctionnement du poêle.

Le devis de l'entreprise Mazet, concernant ce tubage s'élève à 1446,82 € HT.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil décide de valider le financement des travaux sur l'appartement communal et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Délibération n° 05/2026 pour la modification de la participation financière de la commune pour la protection santé**

M. Le Maire informe les membres du Conseil,

Considérant que suite au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, l'article 6 mentionne que la participation mensuelle des collectivités territoriales ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence, fixé à 30 euros, soit 15€ au 1er janvier 2026 pour le risque santé.

Monsieur Le Maire a souhaité réactualiser le montant de la participation financière octroyer par la mairie pour le risque à santé pour les agents de sa commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De fixer le nouveau montant de la participation employeur pour le risque « Santé » avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026, à 15€ par agent et par mois
- De verser la participation financière fixée :
  - o aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
  - o aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, employés de manière continue depuis au moins 1 mois qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG 05.
- La participation est versée mensuellement directement aux agents

Et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Délibération n° 06/2026 pour valider la participation au voyage scolaire à Montclar du 29 juin au 3 juillet 2026**

L'école d'Aubessagne organise un voyage scolaire du 29 juin au 3 juillet 2026 à Montclar (04140) pour participer à une semaine de cirque. Ce voyage concerne les élèves de la Grande Section au Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année, soit 55 élèves.

Le montant total du voyage s'élève à environ 21000 € (transport, pension complète, activités ...).

Il est demandé à la commune de participer financièrement à ce voyage à hauteur de 60 € par élève de la commune (38), soit 2280 €.

La subvention de 310 € par classe pour les sorties scolaires (délibération 27/2023) ne sera pas allouée aux classes qui participent à cette sortie.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil décide de participer financièrement à ce voyage pour les élèves de la commune et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Délibération n° 07/2026 pour valider la réalisation des bilans 24h des STEP de la commune**

Le Bureau d'Etudes G.I.R eau intervient chaque année pour effectuer les bilans de la pollution des stations d'épuration de Chauffayer et de Combardenq.

Les devis ont été transmis pour poursuivre leur mission en 2026.

Chauffayer : 2 bilans pollution réalisés au printemps et entre le 15/07 et le 31/08/2026 : 1932 € TTC

Combardenq : 1 bilan pollution réalisé entre le 15/07 et le 15/08/2026 : 966 € TTC

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil décide de valider les devis pour réaliser les missions et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Délibération n° 08/2026 pour autoriser la signature d'une convention permettant l'occupation du domaine public par un administré pour une fosse septique et un regard d'eaux usées**

Le regard des eaux usées d'un propriétaire habitant à St Eusèbe a été installé sur une parcelle de la commune (141D 208) en 2012.

Afin que le propriétaire puisse régulariser cette situation, il demande à ce qu'une convention soit signée entre lui et la commune.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser la signature de la convention et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **Questions diverses**

- **Arrêt maladie de l'agent administratif travaillant à l'Agence Postale (jusqu'au 9 juin) et à l'école**

Compte tenu de la longue absence de cet agent, un agent travaillant à l'école a été formée par La Poste pour ce remplacement.

En ce qui concerne son remplacement à l'école (périscolaire et entretien des locaux), les agents actuels s'organisent pour compenser les heures manquantes.

- **Devis D'Panne Ordi (ordinateurs école)**

Le Conseil souhaite attendre un programme financé pour changer le matériel informatique.

- **Demande ralentisseurs et miroir**

Une habitante du village traversé par la RN85 a fait la demande d'installation de ralentisseurs sur l'avenue Principale et d'un miroir à l'angle de l'avenue Principale et du chemin de l'Aubergerie afin de sécuriser la circulation.

La commission travaux doit se rendre sur site pour étudier cette possibilité.

- **Finalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) : point sur avant-projet**

Dans le cadre de l'engagement pour la transition énergétique et la modernisation du patrimoine, le SIEPCV a fait réaliser un diagnostic et un schéma directeur de rénovation du parc d'éclairage public de notre territoire.

Ce bilan de la phase 2 de la mission permet de mettre en évidence une économie (issue de la baisse de la puissance installée) d'environ 6500 €, ainsi qu'une diminution des émissions de CO<sup>2</sup> et de la pollution lumineuse.

La prochaine phase consiste en la constitution des dossiers afin d'obtenir des subventions auprès d'organismes financeurs pour poursuivre les travaux d'aménagement.

Monsieur Le Maire souhaite tenir informé le Conseil sur l'avancée de ce projet.

- **Recensement population Insee**

Suite aux enquêtes de recensement de la population réalisées entre 2021 et 2025, l'Insee a transmis le nombre d'habitants domiciliés sur la commune d'Aubessagne.

La population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 753 habitants.

- **Demande concerts à l'église de Chauffayer durant été 2026 par la chorale du Champsaur Valgaudemar**

La Chorale du Champsaur Valgaudemar souhaite organiser un concert en l'église de Chauffayer le mercredi 29 juillet 2026 à 20h30.

L'ensemble du Conseil est favorable et accepte de signer la convention avec le Diocèse de

- Gap-Embrun pour l'utilisation exceptionnelle d'un espace culturel à des fins culturelles.
- **Devis montage réchauffeur sur JCB 525-60**

Le devis présenté par M. Prat est validé par le Conseil Municipal.

- **Proposition de motion relative à l'organisation des services des réseaux**

M. Magnan prend la parole pour expliquer la demande du Syndicat (TE05).  
Le Conseil, à l'unanimité, valide le principe d'adhérer à la signature de la motion.

- **Point sur la réunion de présentation du 113<sup>ème</sup> Tour de France**

Une réunion de présentation du prochain Tour de France a eu lieu à la Préfecture de Gap. Il passera sur la commune d'Aubessagne le jeudi 23 juillet 2026 lors de l'étape 18 (Voiron-Orcières et Merlette) par la RN 85. Une zone de ravitaillement est prévue entre Le Motty et Chauffayer. La pose d'un maillot jaune est prévue sur la commune par l'Office du Tourisme.

- **Bilan sur l'avancée du travail de l'OPAH-RU semestre 1 (juin/décembre 2025)**

Le dispositif OPAH-RU qui permet l'accompagnement de propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat a été mis en place en juin 2025. L'association SOLiHA, qui gère le dispositif, a transmis un bilan de cette période. Il apparaît que c'est sur la commune d'Aubessagne qu'il y a le plus de dossiers de demande déposés. M. Le Maire se réjouit de ce retour positif.

- **Organisation des permanences du bureau de vote pour les élections**

Monsieur Le Maire demande que le tableau présenté soit validé lors de cette réunion.

- **Présentation du bornage chemin de l'Aubergerie**

Pour information, Monsieur Le Maire donne lecture du bornage d'une parcelle qui longe le chemin communal.

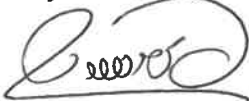
- **Glissement de terrain survenu à l'intersection du chemin des Andrix et du chemin des Marais**

Suite au glissement de terrain survenu à l'intersection du chemin des Andrix et du chemin des Marais, la commune s'engage à procéder aux travaux nécessaires pour remettre en état le terrain.

- **Information gendarmerie de Saint Firmin pour l'enregistrement des procurations**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une permanence est organisée dans les locaux de St Firmin le 10 mars de 8h à 12h pour enregistrer les demandes de procuration.

La secrétaire  
Sylvie GIRAUD



Le Maire  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre - Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)